

## *Troubles spécifiques du langage écrit* (dyslexie/dysorthographe)

### Définition du trouble

Le trouble spécifique du langage écrit concerne la capacité à produire (écrire) et à identifier (lire) la forme écrite du langage, soit le code.

La **dyslexie** est un trouble affectant principalement l'apprentissage de la lecture. C'est une difficulté à reconnaître ou identifier facilement et précisément les mots écrits.

La **dysorthographe**, toujours associée à la dyslexie, est un trouble touchant principalement l'apprentissage de l'écriture. Celui-ci se manifeste principalement quand vient le temps d'orthographier et d'épeler des mots.

### Les manifestations

#### Lecture

- Décode lentement et laborieusement.
- Déchiffre le mot en faisant plusieurs erreurs (change, omet ou ajoute des lettres).
- Devine les mots et ne vérifie pas à l'aide des lettres.

#### Écriture

- Écrit les mots au son.
- Oublie ou ajoute des lettres dans le mot.

### Les impacts possibles sur les apprentissages scolaires

Les impacts peuvent être assez variés dépendamment du degré de gravité du trouble et des mesures d'adaptation nécessaires. Par contre, étant donné l'aspect très précis de ce trouble, plusieurs sphères de l'enfant ne sont pas atteintes et lui permettent ainsi de pallier efficacement les difficultés rencontrées avec le soutien approprié. L'intervention précoce peut généralement permettre de rendre relativement fonctionnelles la lecture et l'écriture chez ces enfants.

### Les services offerts

#### En classe régulière

L'élève peut avoir droit à des adaptations (exemple : ajustement du temps pour effectuer un examen).

Les intervenants des services complémentaires de chaque école (orthophonie, orthopédagogie, éducation spécialisée, psychologie) sont disponibles pour soutenir l'enseignant ou encore intervenir directement auprès de

l'élève selon les besoins identifiés dans son plan d'intervention.

### **Classe-ressource (au primaire) et classe de cheminement particulier (au secondaire)**

Dans ces groupes, les enseignants en adaptation scolaire détiennent des compétences particulières pour mettre en place des adaptations et des modifications qui répondent aux besoins des enfants ayant des difficultés importantes d'apprentissage. Le soutien à l'enseignement est aussi disponible de la part des services complémentaires de l'école.

#### *Les parcours scolaires possibles*

#### **PRIMAIRE**

Pour les élèves nécessitant des mesures d'adaptation qui lui permettent d'atteindre les exigences du Programme de formation, il est possible de suivre un parcours scolaire **régulier avec du soutien ou de l'aide des services complémentaires**.

Pour l'enfant qui présente des difficultés importantes d'apprentissage et pour qui des mesures très importantes d'adaptation sont nécessaires dans plusieurs domaines, l'orientation vers une **classe-ressource** est possible suite à une recommandation inscrite au plan d'intervention. De plus, il est souvent nécessaire d'apporter des modifications aux exigences du Programme de formation lesquelles doivent aussi être inscrites au plan d'intervention.

#### **SECONDAIRE**

Au secondaire, l'élève ayant un trouble spécifique du langage écrit peut poursuivre un **cheminement régulier avec ou sans adaptation** en continuité avec les mesures mises en place au primaire et inscrites au plan d'intervention.

Dans le cas d'un élève pour lequel des mesures très importantes d'adaptation et même des modifications inscrites au plan d'intervention ont été nécessaires tout au long de son parcours scolaire, l'orientation vers des **classes de cheminement particulier** est souvent priorisée lors du plan d'intervention, lorsqu'il y a un retard scolaire important.

Pour connaître les critères d'accès au parcours du 3<sup>e</sup> secondaire à 15 ans, voir l'onglet « Parcours scolaire ».

#### *Les organismes en soutien*

Association québécoise des troubles d'apprentissage  
AQETA  
[www.aqeta.qc.ca](http://www.aqeta.qc.ca)  
514 847-1324

